CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Marie VINCENTI, Bruno PEGAS.

Procuration : Mme Nicole BETTULA a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN

Excusés : - Absents : M. Fabien LEMAIRE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Yvette DETROIT.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

1 – Information décisions

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 22 avril 2026 :

Décision n°1-2026
D'accorder une aide financière à Monsieur R.T. demeurant à Lafrançaise d'un montant de 300 € pour l'aider sur l'achat d'énergie (fioul) pour le logement loué.

Décision n°2-2026
D'accorder une aide financière à Madame M. S. demeurant à Lafrançaise d'un montant de 100 € pour l'aider sur l'achat d'énergie (électricité) pour le logement loué.

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions ci-dessus.

2 – EPRD 2026 dm 1

Après présentation de EPRD DM1 par Mme CAMBON, Directrice de L'EHPAD

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'EPRD DM1 2026 (valant EPRD INITIAL pour la CNSA) de la Résidence du Lac-Hervé SABATIE.

En fonctionnement, la décision modificative N°1 au budget prévisionnel 2026 s'établit comme suit :

G1- compte 7351	+ 25 920.51 €
G1- compte 738	-25 920.51€
TOTAL DM	**0€**

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438

Le budget Prévisionnel 2026, après DM, reste donc identique en dépenses et en recettes prévisionnelles au BP 2026, avec un déficit prévisionnel de 80 000€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'EPRD DM1 2026 de la Résidence du Lac Hervé SABATIE.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 - Renouvellement convention mis disposition directrice

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les effets favorables aux deux structures de la mise à disposition de la Directrice, Madame CAMBON Rose

Considérant la présentation faite au Conseil d'Administration de la convention cadre de coopération et de ses annexes,

Considérant le bilan positif du renouvellement pour 2 années de la convention datée du 21 Novembre 2023. Soit du 08 juillet 2024 au 07 juillet 2026, et, notamment les effets de la mutualisation du poste de Directrice,

Considérant qu'après présentation des effets et des objectifs poursuivis, il parait nécessaire d'étendre cette coopération dans le temps,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration *à l'unanimité* :

DECIDE d'autoriser le Président à poursuivre la mise en œuvre de cette coopération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et, notamment la signature de l'arrêté de mise à disposition du poste de Directrice pour une durée d'une année.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 – Validation du DUD

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions applicables aux établissements publics locaux ;

Considérant le renouvellement de la mandature du Conseil d'administration intervenu le 22/04/2026

Considérant qu'il convient, dans un objectif de sécurité juridique, de continuité du service public, de clarification des responsabilités de mettre à jour et d'approuver le Document Unique de Délégations (DUD) de l'établissement ;

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438

Considérant que ce document recense l'ensemble des délégations de compétences, de signature et de fonctions accordées au sein de l'établissement, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve le Document Unique de Délégations (DUD) annexé à la présente délibération
- Autorise le Président à signer le DUD
- Charge le Président et la Directrice de l'établissement de mettre en œuvre le Document Unique de Délégations, de sa diffusion auprès des agents concernés et de son actualisation chaque fois que nécessaire, notamment en cas d'évolution réglementaire ou organisationnelle.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – Désignation membre commission aide sociale

Monsieur le Président sollicite le Conseil d'Administration pour désigner les membres constituant la commission d'aide sociale du CCAS.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Après délibération du Conseil d'administration, sont désignés membre de la commission d'aide sociale :

- Mme Colette VERDOUX
- Mme Véronique PATERNE
- M. Jean Pierre ANGLAS
- Mme Anne BENAICHE
- Mme Pauline SEILHAN
- M. Philippe DUACHEUX
- M. Bruno PEGAS
- Mme Emmanuelle ANTICH
- Mme Nicole BETTULA

ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIVERS

Mme CAMBON informe l'assemblée des arrêtés du président concernant la nomination des agents de prévention de l'EHPAD.

La séance est levée à 19 heures 15

PV validé par la secrétaire de séance

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRÉSIDENT

Le Président,

Anne BENAICHE

Thierry DELBREIL

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438